Bureau Lorient
Centre des Affaires du Pré aux Clercs
4 rue Abbé Laudrin
56100 Lorient

T : +33 (0)2 97 64 04 84

lorient@bakertilly.fr
www.bakertilly.fr

G.A.B. D'ARMOR

Siège social : 2 avenue du chalutier sans pitié
22190 PLERIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd , dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes
Siège social 4 rue Papiau de la Verne - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 9 830 352 Euros - R C S Angers 063 200 885 Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique

bakertilly

G.A.B. D'ARMOR
Siège social : 2 avenue du chalutier sans pitié
22190 PLERIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale du G.A.B. D'ARMOR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat G.A.B. D'ARMOR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre société. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lorient, le 24 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

Baker Tilly STREGO

Stéphane PIQUEE

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques...	7 302	5 898	1 404	2 193
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	42 578	29 295	13 283	17 783
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	400		400	324
	Total I	50 279	35 193	15 086	20 300
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	144 975	690	144 285	140 021
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	203 560		203 560	169 633
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	45 806		45 806	69 554
	Charges constatées d'avance (2)	3 334		3 334	2 216
	Total II	397 675	690	396 986	381 424
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**				
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**				
	Ecarts de conversion actif **(V)**				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	447 954	35 882	412 072	401 723

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
FONDS PROPRES	**Fonds propres**		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires	30 000	
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	170 834	171 300
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	47 049-	466-
	Situation nette (sous total)	153 785	170 834
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	153 785	170 834
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques	8 000	
	Provisions pour charges		
	Total III	8 000	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	74 267	50 000
	Emprunts et dettes financières diverses	30 000	
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	56 033	54 010
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	64 052	61 683
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 278	9 261
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	16 656	55 936
	Total IV	250 287	230 889
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	412 072	401 723

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 233 631 174 953
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	42 521	39 634	2 887	7.28
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	7 448	2 025	5 423	267.78
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	174 209	205 919	31 710-	15.40-
Parrainages	51 348	32 769	18 579	56.70
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	303 603	222 856	80 748	36.23
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	20 625	11 773	8 852	75.19
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	799	684	115	16.87
Total I	600 553	515 659	84 894	16.46
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	2 429	1 571	858	54.59
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	196 688	188 669	8 019	4.25
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 677	2 877	800	27.80
Salaires et traitements	312 768	227 527	85 241	37.46
Charges sociales	110 156	85 598	24 558	28.69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 571	4 111	3 460	84.16
Dotations aux provisions		690	690-	100.00-
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	8 295	10 308	2 013-	19.53-
Total II	641 584	521 350	120 234	23.06
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	41 031-	5 691-	35 340-	621.00-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	87	18	69	371.72
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	87	18	69	371.72
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	807	19	788	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	807	19	788	NS
2. Résultat financier (III-IV)	720-	1-	719-	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	41 751-	5 692-	36 059-	633.53-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	3 875	5 284	1 410-	26.68-
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	3 875	5 284	1 410-	26.68-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 173	59	1 114	NS
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 000		8 000	
Total VI	9 173	59	9 114	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	5 298-	5 226	10 524-	201.38-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	604 515	520 962	83 553	16.04
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	651 564	521 428	130 136	24.96
5. EXCEDENT OU DEFICIT	47 049-	466-	46 583-	NS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations concernant la méthode de comptabilisation retenue pour les adhésions :
Les adhésions ne sont pas dues à l'année civile mais de date à date, et il n'existe pas de proratisation de l'adhésion à la clôture de l'exercice.

Objet Social:
Conformément à ses statuts et notamment son article 6, le GAB d'Armor a pour but de développer et promouvoir l'agriculture biologique ainsi que toutes activités s'y rapportant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Missions sociales:
Fort de ses 11 salariés et de ses administrateurs, le syndicat représente les intérêts de ses membres et assure leur défense sur le plan technique, économique, social et juridique.
Il met en oeuvre les actions de développement, de promotion et de vulgarisation de l'agriculture biologique.
Il organise la formation et l'information en lien avec l'agriculture biologique.
Il aide à l'organisation de la commercialisation et de la mise en marché des produits de ses membres.
Il veille au respect des cahiers des charges de l'agriculture biologique.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	7 302		
Installations générales agencements aménagements divers	5 038		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 258		2 282
TOTAL	40 296		2 282
Prêts, autres immobilisations financières	324		76
TOTAL	324		76
TOTAL GENERAL	47 921		2 358

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			7 302	7 302
Installations générales agencements aménagements divers			5 038	5 038
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			37 540	37 540
TOTAL			42 578	42 578
Prêts, autres immobilisations financières			400	400
TOTAL			400	400
TOTAL GENERAL			50 279	50 279

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 109	789		5 898
Installations générales agencements aménagements divers	1 354	504		1 858
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 159	6 278		27 437
TOTAL	22 513	6 782		29 295
TOTAL GENERAL	27 622	7 571		35 193

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	789				
Instal.générales agenc.aménag.divers	504				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 278				
TOTAL	6 782				
TOTAL GENERAL	7 571				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise			30 000		30 000
Réserves	171 300	466-	466	466	170 834
Excédent ou déficit de l'exercice	466-	466		47 049	47 049-
Situation nette	170 834		30 000	47 049	153 785
TOTAL I	170 834		30 466	47 515	153 785

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		8 000			8 000
TOTAL		8 000			8 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	690				690
TOTAL	690				690
TOTAL GENERAL	690	8 000			8 690
Dont dotations et reprises exceptionnelles		8 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	400	400	
Autres créances clients	144 975	144 975	
Taxe sur la valeur ajoutée	352	352	
Divers état et autres collectivités publiques	202 850	202 850	
Débiteurs divers	358	358	
Charges constatées d'avance	3 334	3 334	
TOTAL	352 269	352 269	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	104 267	21 301	82 966	
Emprunts et dettes financières divers	30 000	30 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	56 033	56 033		
Personnel et comptes rattachés	17 159	17 159		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 305	24 305		
Taxe sur la valeur ajoutée	22 195	22 195		
Autres impôts taxes et assimilés	394	394		
Autres dettes	9 278	9 278		
Produits constatés d'avance	16 656	16 656		
TOTAL	280 287	197 321	82 966	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	60 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 733			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Variation des fonds propres

Le résultat 2021 de -465,93€ a été affecté aux fonds associatifs.

L'association a bénéficié d'un apport en fonds associatifs avec droit de reprise du Fonds Territorial pour un montant de 30K€ via la convention conclue avec l'association France Active Bretagne le 14/06/2022.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 4 ans
Matériel Informatique	Linéaire	1 à 4 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	7 510
Autres créances	203 208
Total	210 718

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 464
Dettes fiscales et sociales	23 892
Total	48 356

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 334
Total	3 334
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	16 656
Total	16 656

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et notamment l'article 142-8, les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.
La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte "Produits comptabilisés d'avance".
Le montant des subventions liées notamment aux financements d'actions a un caractère provisoire dans l'attente des décisions des autorités de contrôle.
La liste des subventions détaillées par financeurs et par projet fait l'objet d'un tableau spécifique se trouvant en page 12 de ses présentes annexes légales.
La quote part du produit constaté d'avance est déterminé par la différence entre :
Subvention pluriannuelle initiale - Consommations (de l'exercice et antérieures)

Rémunération des dirigeants

La rémunération du Directeur est conforme à la grille salariale définie par l'accord du réseau FNAB/FRAB.

Valorisation des contributions volontaires

Il n'y a pas d'évaluation du bénévolat.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La structure n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Subventions d'exploitations / Produits constatés d'avance

Financeur	Projet/Actions	Année Attribution	Montant	Utilisation 2020	Utilisation 2021	Utilisation 2022	A déduire ou à rembourser au 31/12/22	Produits d'Avance
ADEME	Dechet Eco Circulaire	2020	30663	0	7678	20026	2958	0
ADEME	Dechet Eco Circulaire	2022	9640	0	0	9640		0
ADEME	Energie Climat	2020	33813	6151	12327	12877	2458	0
CD22	Action	2022	52135			52135		0
CD22	Aide à l'emploi	2022	15000			15000		0
CD22	Action Collective	2022	3486			3486		0
CR Bzh	AEP Robot Phase 2	2021	22656		6109	16547		0
CR Bzh	AEP Robot Phase 3	2022	22656			6000		16656
CR Bzh	Eau	2022	16140			13540	2600	0
AELB	Collectif Arguenon	2022	8715			8715		0
AELB	Collectif Grand Trieux	2022	3230			3230		0
AELB	Collectif Jaudy Guindy Bizien	2022	11105			7875	3230	0
AELB	Collectif Oust/Lié	2022	18876			11550	7326	0
AELB	Individuel Grand Trieux	2022	3570			3570		0
AELB	Individuel Jaudy Guindy Bizien	2022	4864			2646	2218	0
AELB	individuel Oust/Lié	2022	10891			5733	5158	0
AELB	Diffusion	2022	9105			9105		0
PLAV ST Brieuc	CD 22 Action collectives	2022	3850			3850		0
PLAV ST Brieuc	CR Bzh Action collectives	2022	7700			7700		0
PLAV ST Brieuc	AELB Action collectives	2022	19250			19250		0
FRAB	Persyst	2021	9070		8000	1070		0
FRAB	Persyst	2022	9070			9070		0
FRAB	Ilico	2022	7143			5985	1158	0
FRAB	Plan Action filieres	2022	3354			3354		0
FRAB	AITA	2022	7149			7149		0
FRAB	Credit Animation	2022	14341			14341		0
Chambre Agriculture	PRDA	2022	19259			19259		0
ETAT	GIEE Lentilles	2022	10000			10000		0
Fonds Dotation Citoyen solidaire		2022	900			900		0
					34114	303603	27106	16655